NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE

Distr.
LIMITEE

T/L.87/Add.1/Rev.1
27 juin 1950
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Septième session
Point 4 de l'ordre du jour, question a)

EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS

SAMOA OCCIDENTAL, pour l'année qui a pris fin le 31 mars 1949.

Rapport du Comité de rédaction chargé des rapports annuels

TROISIEME PARTIE

OBSERVATIONS PRESENTEES A TITRE PERSONNEL PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE TUTELLE

I. GENERALITES

Le représentant du Royaume-Uni a félicité l'autorité chargée de l'administration de s'acquitter fidèlement de toutes les obligations qui lui incombent aux termes de l'Accord de tutelle.

Le représentant de la Chine a été heureux d'apprendre que des progrès réguliers avaient été réalisés dans l'administration du Territoire au cours de l'année considérée. A son avis, l'autorité chargée de l'administration méritait à bien des égards les félicitations du Conseil de tutelle.

Le représentant de l'Irak a constaté avec satisfaction que des progrès avaient été réalisés dans le Samoa occidental au cours de l'année écoulée et que l'autorité chargée de l'administration s'était acquittée de ses obligations aux termes de l'Accord de tutelle.

II. PROGRES POLITIQUE

RECEIVED
JUL 10 1950
UNITED NATIONS
ARCHIVES

Samoa Amendment Act de 1947

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait observer que le rapport portait sur la première année d'application du Samoa Amendment Act de 1947, qui avait repris la plupart des recommandations essentielles du rapport de la Mission de visite. Le rapport indiquait les répercussions heureuses des modifications apportées par le Samoa Amendment Act, mais il était encore trop tôt

pour porter un jugement définitif sur les résultats de ces modifications.

Statut du Territoire

Le représentant de la République Dominicaine a recommandé de modifier le Samoa Amendment Act de 1947 et de 1949 relatif au statut du Territoire, en y supprimant toute allusion au Samoa Act de 1921, de façon à indiquer clairement que la nouvelle Constitution procède du régime international de tutelle, qui est différent de l'ancien régime international des mandats auquel se référait le Samoa Act de 1921. De l'avis de ce représentant, il faudrait prendre à ce sujet les mesures législatives voulues.

Assemblée législative

Le représentant du Royaume-Uni a estimé que la création du Conseil d'Etat et de l'Assemblée législative en majorité élue, selon les nouvelles dispositions constitutionnelles adoptées en 1948, constituait un progrès notable.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a constaté avec satisfaction que les membres samoans de l'Assemblée législative prenaient une part croissante à l'oeuvre du Gouvernement par l'intermédiaire de commissions permanentes, notamment en ce qui concerne la préparation du budget annuel. Ce fait témoignait de manière rassurante que l'autorité chargée de l'administration avait pour système de donner toujours davantage l'occasion aux populations indigènes de développer leurs aptitudes et de progresser dans la connaissance de toutes les difficultés inhérentes à l'autonomie administrative. Le représentant des Etats-Unis a déclaré qu'il attendrait avec beaucoup d'intérêt les rapports ultérieurs pour y apprendre les progrès réalisés dans le même sens.

Le représentant de l'Irak a été heureux d'apprendre qu'au cours de l'année écoulée le nombre des membres de l'Assemblée législative s'était augmenté d'un membre samoan élu.

Le représentant des Philippines, faisant allusion au pouvoir que le Gouvernement néo-zélandais a de faire des réserves en matière législative, s'est déclaré satisfait de l'explication que le représentant spécial lui avait donnée au sujet de la portée et des conséquences de ces réserves. Néanmoins, il a recommandé instamment que les rapports consacrent désormais des développements plus longs et une attention plus grande à ces réserves, et il a exprimé l'espoir que les réserves n'auraient aucunement pour effet de nuire à l'économie du Territoire, encore moins de constituer un obstacle aux progrès de l'autonomie.

Vote

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a constaté un certain progrès en ce qui concerne l'adoption d'institutions politiques démocratiques, puisque le Fono des Faïpoulés avait, pour la première fois, recouru au scrutin secret pour élire un membre du Conseil législatif. Le représentant des Etats-Unis était persuadé que l'autorité chargée de l'administration continuerait à encourager des décisions de ce genre, qui témoignent que la population samoane adopte progressivement les techniques démocratiques en matière d'élection.

Le représentant de l'Irak, tout en reconnaissant qu'il est difficile d'instituer le suffrage universel, surtout dans une société qui en est à ses premiers pas dans le domaine politique, a estimé que l'autorité chargée de l'administration devrait se rappeler l'immense intérêt que présenterait l'adoption du suffrage universel. A son avis, le Conseil pouvait exprimer l'espoir que, d'une manière progressive - non pas lente, mais régulière et peut-être même rapide -, l'administration introduirait le suffrage universel dans le Territoire, si la chose était possible.

Statut des habitants

Le représentant des Philippines estimait, a-t-il déclaré, que, si les différences actuelles de statut entre Samoans et Européens ne constituaient pas actuellement un problème, elles risquaient d'entraîner des complications dans l'avenir. Tout en reconnaissant la complexité de la question et la nécessité d'accorder des intérêts opposés, il a exprimé l'espoir qu'une solution permettrait dans un proche avenir de protéger les droits des Samoans, tout en accordant en même temps toutes les garanties nécessaires aux intérêts acquis par les Européens. De l'avis du représentant des Philippines, en cas de conflit entre les droits des Européens à un certain statut économique dans le Territoire et les droits des Samoans à leur patrimoine national, les droits des Samoans devaient prévaloir.

Le représentant de l'Irak s'est accordé avec d'autres représentants pour penser qu'il convenait de rappeler à l'autorité chargée de l'administration l'intérêt qu'il y a à diminuer les barrières raciales dans le Territoire.

Le représentant de la République Dominicaine a proposé que l'autorité chargée de l'administration prît des mesures immédiates, avec l'Assemblée

législative du Samoa occidental, pour mettre fin à toute confusion ou à toute équivoque éventuelle concernant la question de la nationalité, et pour affirmer que le statut de nationalité n'entraînera pas en général de limitation des droits de l'individu.

Administration

Le représentant de la Chine a exprimé l'espoir que l'autorité chargée de l'administration prendrait des mesures pour permettre aux spécialistes et aux techniciens samoans d'acquérir une compétence plus grande, de façon à réduire progressivement, avant de les faire disparaître complètement, les différences de rémunération qui existent actuellement entre les Samoans et leurs collègues européens.

Organisation judiciaire

De l'avis du représentant des Philippines, il conviendrait, pour le bien-être de la population du Territoire sous tutelle et pour le progrès de son administration, que, le moment venu, les fonctions judiciaires prissent un caractère permanent. Le représentant des Philippines a reconnu qu'il était difficile d'apporter des modifications de caractère politique ou social à l'organisation judiciaire, mais il a recommandé instamment, même si la coutume et la tradition s'opposent à certaines réformes constitutionnelles et sociales, de faire des efforts pour triompher de ces obstacles.

III. PROGRES ECONOMIQUE

Généralités

Le représentant de la Belgique a pris note de la situation économique et financière extrêmement favorable du Territoire, en faisant observer que le budget du Samoa, qui s'élève à un demi million de livres, et son fonds de réserve de 642.000 livres, pour une population de 70.000 habitants, supportait avantageusement la comparaison avec beaucoup de pays à civilisation avancée.

Office du coprah

Le représentant du Royaume-Uni a pris acte de la création de l'Office du coprah, qui vise à constituer un fonds de stabilisation. Il a noté également que le Conseil comprend des représentants des producteurs samoans. A son avis, c'était là un des faits encourageants de l'année considérée.

Diversification de la production

Le représentant de la Chine, notant ce que l'autorité chargée de l'administration avait déjà fait pour diversifier la production, lui a recommandé instamment de continuer à donner toute son attention à cette question, qui est d'une importance vitale pour le progrès général de l'économie du Territoire.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique s'est déclaré satisfait d'apprendre qu'un des principaux objectifs de l'enquête économique que l'autorité chargée de l'administration se propose de faire pour le Territoire entier sera d'examiner dans quel sens il serait pratiquement possible de diversifier davantage la production. A son avis, il était essentiel de continuer à diversifier la production du Territoire si l'on voulait répondre à la demande croissante de différentes facilités sociales, scolaires et économiques.

Le représentant spécial de l'autorité chargée de l'administration, faisant allusion aux remarques faites à ce sujet par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, a déclaré que l'on pouvait considérer le projet d'une enquête dont le but sera de déterminer le potentiel économique du Territoire et le travail des sections économiques de la Commission du Sud-Pacifique comme les étapes préliminaires du plan général de développement économique du Territoire. La question de la nature des branches d'activité économique que l'on pourrait le mieux développer à l'avenir dépend en grande partie, a-t-il dit, de l'application de ce plan économique. La création du Département de l'agriculture et le projet de recensement des denrées alimentaires et des ressources agricoles qui doit

s'effectuer en 1950 sous les auspices de la FAO pourront fournir des renseignements supplémentaires.

Le représentant de l'autorité chargée de l'administration a ajouté qu'il fallait se rappeler que le Territoire avait une étendue très faible et que ses dimensions limitaient sérieusement les possibilités de diversification. D'autre part, en raison de la présence des laves, il n'y a pour ainsi dire, aucune région du Samoa dont on puisse labourer le sol. Des difficultés supplémentaires viennent de ce que les Samoans ne courent pas après l'argent et peuvent ne travailler que lorsqu'ils le désirent. Il convenait volontiers que, lorsqu'il s'agit de produire au Samoa des articles qui contribueront à la prospérité des Samoans, il faut faire tous les efforts possibles dans ce sens; mais on se heurte là à la nature conservatrice de la population elle-même.

En 1928, lorsqu'il avait été chargé de veiller à la prospérité du Samoa occidental, il avait insisté sur la nécessité de la diversification. Plusieurs tentatives avaient eu lieu et il avait lui-même assisté aux débuts du commerce des bananes, qui a constitué un succès marqué, en dépit des nombreuses difficultés du début, dont la nécessité d'acheter un bateau. Cette considération amène à une autre question. Si l'on produit des articles en vue de l'exportation, il faut assurer leur transport. Le Samoa est un territoire peu étendu et n'est pas en mesure de couvrir les frais d'une ligne de navigation. Le commerce des bananes a été avantageux pour le Samoa; mais, lorsque l'on a essayé de produire des bananes séchées pour surmonter les difficultés d'expédition, cette tentative a été un échec. Dans un pays peu étendu où la main-d'oeuvre est peu abondante, les prix de revient sont forcément élevés par comparaison avec les prix de revient d'autres pays à main-d'oeuvre plus abondante et, très souvent, la compétition économique devient impossible. On a essayé sans succès de produire de l'ylang-ylang, matière première utilisée en parfumerie, et le coton a été un échec complet. Une tentative de fabriquer de la pepsine à partir du papayer n'a donné aucun résultat. En revanche, il a été possible de fabriquer de la noix de coco séchée, ce qui a été très avantageux pour le Territoire. On a essayé l'élevage du bétail et on a même proposé de créer une usine de conserves de viande, mais son exploitation n'a pas donné de bons résultats. Le caoutchouc a été introduit dans le Samoa; mais, lorsque les cours ont baissé, la production a été interrompue.

Impôts

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a pris note avec intérêt du rapport du fonctionnaire du département néo-zélandais de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu (New Zealand Land and Income Tax Department) en ce qui concerne les réformes de l'impôt dans le Samoa occidental. Il a également pris note de ce que le Gouvernement avait spécialement nommé un fonctionnaire de ce service au poste de receveur des douanes dans le Territoire pour étudier plus avant la mise en oeuvre des conclusions de ce rapport. Il pensait qu'il serait très intéressant pour le Conseil de recevoir copie de ce rapport et d'être tenu au courant de toutes les réformes qui pourraient en résulter dans le domaine de l'impôt.

Finances

Le représentant de la Chine était heureux de constater, a-t-il dit, que les finances du Territoire sont toujours saines, et notait avec intérêt la décision prise par l'autorité chargée de l'administration de diminuer le montant des excédents non dépensés, et de consacrer l'importante somme ainsi libérée à des travaux de mise en valeur indispensables dans le domaine économique et le domaine social. Le représentant de la Chine a exprimé l'espoir que des modifications pourraient encore être apportées à l'évaluation prudente, faite par le représentant spécial, des possibilités financières de l'autorité chargée de l'administration en ce qui concerne l'extension des principaux services sociaux dans le domaine de la santé et celui de l'enseignement.

IV. PROGRES SOCIAL

Remarques générales

Le représentant de la Chine a déclaré que, dans la mesure du possible et dès que possible, tout devait être fait pour étendre et améliorer l'oeuvre réalisée dans les services de la santé publique et de l'enseignement, qui présentent une importance primordiale pour le progrès général du Territoire. Reconnaissant que l'on n'avait vu et entendu à cette session du Conseil que merveilles en ce qui concerne le travail déjà accompli, le représentant de la Chine a émis l'idée que l'oeuvre magnifique réalisée à cet égard par la Nouvelle-Zélande et l'intérêt grandissant que la population indigène manifeste pour les entreprises en question font naître de nouveaux espoirs et justifient des efforts encore plus grands dans le sens de leur extension et de leur perfection.

Santé publique

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré qu'il était encourageant de noter que l'on se propose d'équiper cette année deux cliniques mobiles supplémentaires. Il se demandait s'il ne serait pas utile d'examiner la possibilité d'équiper de même un bateau en unité mobile, de façon à atteindre des localités qui ne possèdent pas encore de routes.

Le représentant de l'Irak a félicité l'autorité chargée de l'administration des progrès impressionnants accomplis dans le domaine de la santé publique. Il a fait remarquer que des progrès supplémentaires doivent être encore possibles et que la Nouvelle-Zélande désirera certainement accomplir dans ce domaine tous les progrès en son pouvoir. Il a proposé que l'administration dressât un énergique programme d'ensemble pour commencer et poursuivre l'application de réformes dans la lutte contre la tuberculose.

Législation sociale

Le représentant des Philippines a exprimé l'espoir que la législation sociale serait inscrite au programme du Gouvernement du Territoire. Bien que, par coutume et par tradition, les travailleurs du Territoire jouissent effectivement de certains privilèges sociaux, il est important que ces privilèges se traduisent par de véritables lois.

Le représentant de l'Irak estimait, a-t-il déclaré, qu'en dépit du petit nombre de travailleurs qui vivent dans le Territoire, l'autorité chargée de l'administration devrait présenter, le plus tôt possible, au moins un rudiment de législation sociale.

Condition de la femme

Le représentant de la République Dominicaine a félicité l'autorité chargée de l'administration pour ses efforts en vue d'éliminer toute différenciation entre les droits de l'homme et ceux de la femme.

Radio et presse

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, remarquant les effets avantageux de l'usage croissant de la radio, a déclaré qu'il pourrait être utile de compléter les émissions en encourageant le développement de journaux et de publications adaptés aux besoins locaux.

Le représentant spécial de l'autorité chargée de l'administration, à propos de cette idée du représentant des Etats-Unis d'Amérique, a présenté au Conseil de tutelle le projet d'un nouveau journal, que l'on espère faire publier dans le Territoire dans trois ou quatre mois. Ce journal sera publié par une entreprise commerciale, en anglais et en samoan, et donnera des nouvelles de nature à intéresser les communautés respectives. Ce nouveau journal aura pour système de faire paraître toutes les communications publiables envoyées par de tierces personnes. Des dispositions sont prises actuellement pour l'importation de nouvelles presses.

Le représentant des Philippines a félicité la Nouvelle-Zélande d'avoir mis la radio au service des besoins du Territoire dans le domaine de l'enseignement et de la politique, et a rappelé à l'autorité chargée de l'administration une des observations ou recommandations de l'UNESCO - relatives à l'emploi de la radio et des techniques de l'information visuelle pour les progrès de l'éducation populaire.

V. PROGRES DE L'ENSEIGNEMENT

Le représentant de la République Dominicaine a reconnu que la mise en oeuvre d'un plan de longue haleine pour le développement de l'enseignement entraîne des sacrifices économiques considérables, mais il pensait, a-t-il dit, que c'est une politique saine qui ne doit pas se trouver freinée ou retardée par des arguments sans valeur, car c'est dans le développement de l'éducation que réside l'espoir de l'autonomie et de l'indépendance complète du Territoire sous tutelle. Il a fait remarquer que le rapport n'indiquait pas si l'enseignement doit être donné en anglais, en samoan, ou en lingua franca. Il pensait, a-t-il déclaré, qu'il faudrait donner au Conseil de tutelle des détails précis d'où se dégagerait une idée plus nette du programme d'enseignement.

Répondant à la question du représentant de la République Dominicaine au sujet des langues employées dans les écoles, le représentant spécial a souligné qu'il existait chez les Samoans le sentiment très répandu qu'ils ne peuvent faire de progrès s'ils ne connaissent pas l'anglais. Ayant pour système de respecter intégralement la conservation et le développement de la langue indigène, l'autorité chargée de l'administration a décidé que la langue samoane continuerait à être employée pour l'enseignement dans les classes inférieures et que l'anglais serait utilisé pour les classes supérieures. Dans les écoles de village, l'enseignement sera donné en samoan et comprendra des leçons d'anglais. Dans les nouvelles écoles de district, où l'on continuera à enseigner principalement en samoan, on aura recours de plus en plus à l'enseignement de l'anglais.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique estimait, a-t-il dit, que l'autorité chargée de l'administration avait accompli des progrès méritoires, comme en témoignaient l'extension donnée au programme de formation des maîtres, l'ouverture de cours du soir pour l'enseignement des adultes, les projets relatifs au collège de Samoa et les autres programmes dont il a déjà été question et qui touchent à l'enseignement. Il a reconnu les difficultés qu'il y aurait à étendre encore les facilités d'enseignement dans les limites de l'actuelle structure financière du Territoire, mais il espérait, a-t-il déclaré, que l'étude économique qui sera faite du Territoire rendra possible une amélioration continue de sa situation économique et permettra ainsi une nouvelle extension des services d'enseignement et des autres services sociaux.

Le représentant de l'Irak, remarquant l'extension des écoles et l'assiduité encourageante, a félicité l'Administration des progrès accomplis dans le domaine de l'enseignement. Il a signalé les multiples façons dont on peut utiliser la radio pour l'éducation de toute la population du Territoire. Il a recommandé à l'Administration d'éviter la publicité commerciale, fléau moderne des émissions radiodiffusées.